



**Syndicat CGT
Michelin Roanne**

www.cgtmichelin.fr

Alain Mercier

06-70-96-07-73

Florian Farasse

06-17-37-08-17

LE BÉNÉFICE NET 2010 S'ENVOLE, LE DIVIDENDE AUSSI +78% LES SALAIRES + 1,4%

Evidemment, nous avons eu droit au traditionnel chantage : "avec accord ou sans accord". **Ce qui est INACCEPTABLE !** Comme si le droit de vivre dignement, de pouvoir se nourrir, se loger, élever nos enfants, etc.... doit dépendre d'un quelconque chantage et ce pour quelques miséreux centimes. Toujours est-il qu'à la sortie de cette "information" salariale, "**LE COMPTE N'Y EST PAS !**", vérifiez par vous même : les salaires +1,4%, les actionnaires +78%

On peut dire aujourd'hui que les bénéfices ne servent plus aux intérêts des salariés (par une réelle augmentation des salaires, l'amélioration des conditions de travail, la modernisation de l'outil de travail, l'emploi, etc...) mais aux suppressions d'emplois, fermetures d'usines, à la réorganisation du travail en détruisant les conditions de vie, de travail, d'hygiène et de sécurité et pour un seul but satisfaire le très gros appétit des principaux actionnaires.

Michelin a terminé l'année 2010 sur un résultat net de 1.049 millions d'euros, soit 10 fois plus que les 104 millions dégagés un an plus tôt et un chiffre en ligne avec les attentes. Le dividende qui sera proposé à l'AG, le 13 mai, est lui aussi revu en forte hausse de 1 à 1,78 euro.

Sur la période, les ventes nettes ont rebondi de 20,8% à 17,9 milliards d'euros.

Le résultat d'exploitation a bondi de 450 à 1.695 millions d'euros, portant la marge correspondante de 3,03 à 9,47% sur un an, contre 5,8% un an plus tôt.

Le cash flow libre s'est cependant limité à 426 millions, contre 1.387 millions en 2009.

Du côté du bilan, le numéro 1 mondial des pneumatiques indique que son taux de dette nette sur fonds propres a été ramené en un an de 53% à 20%, soit 1.629 millions d'euros de dette nette (-44,4%).

Michel Rollier, gérant commandité, a déclaré que Michelin s'est engagé dans une nouvelle étape d'accélération de sa croissance, soutenue par un programme d'investissement sans précédent, et vise une hausse de ses volumes en 2011 d'au moins 6,5%.

Enfin, M. Rollier prépare sa succession et proposera à une prochaine AG extraordinaire, outre une réforme de la gouvernance, de nommer Jean-Dominique Senard comme gérant commandité.

Article L2511-1

L'exercice du droit de grève ne peut justifier la rupture du contrat de travail, sauf faute lourde imputable au salarié.

Son exercice ne peut donner lieu à aucune mesure discriminatoire telle que mentionnée à l'article L. 1132-2, notamment en matière de rémunérations et d'avantages sociaux. (Aucun salarié ne peut être sanctionné, licencié ou faire l'objet d'une mesure discriminatoire visée à l'alinéa précédent en raison de l'exercice normal du droit de grève.)

Tout licenciement prononcé en absence de faute lourde est nul de plein droit.

Harcèlement moral au travail

Définition : Le harcèlement moral se manifeste par des agissements répétés, qui ont pour objet ou pour effet une dégradation des conditions de travail susceptible de porter atteinte aux droits du salarié au travail et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou de compromettre son avenir professionnel.

Ces agissements sont interdits qu'ils soient exercés par l'employeur, un supérieur hiérarchique ou entre collègues.

Sanction disciplinaire : tout salarié ayant procédé à des agissements de harcèlement moral est passible de sanctions disciplinaires.

Sanction pénale : le harcèlement moral est un délit puni d'1 an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende.

En Février

(Tous dimanches et ou les vendredis et ou les samedis)

Equipe A, B et C : 1 heures à 8 heures de grèves

Agissons tous ensemble pour

- Une augmentation de salaire (+350 €uros)***
- La reconnaissance de la pénibilité du travail, départ à 55 ans pour les postés***
- L'arrêt de la dégradation de nos conditions de travail, stress, blâmes...***
- Arrêt du travail le dimanche***

La lutte pour les emplois, la retraite, les salaires etc...

Le 13 mai 2011 : Journée de Solidarité avec les Actionnaires TOUS EN GREVE.

BULLETIN DE CONTACT ET DE SYNDICALISATION CGT

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Bulletin à remettre à vos délégués CGT